



Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 28

Date de la convocation :

29 juin 2023

Délibération n° DCM23-07-05P14

Administration générale – Soutien à la labélisation
du Géoparc Terres d'Hérault

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Marie Sabatier, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Jean-Marie Sabatier à M. Gérard Bessière

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecave

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Rosemay Crémieux

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc » labélisé par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Cette candidature implique la valorisation et la préservation d'un patrimoine géologique exceptionnel.

La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre !, le département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom.

Le périmètre compte 112 communes, dont liste ci-jointe.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Il est précisé que l'adhésion n'implique pas de cotisation. Elle donne cependant la possibilité à chaque commune située dans le périmètre du « Géoparc Terres d'Hérault », de mettre en valeur les actions qu'elle mènera dans le cadre de cette démarche.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'engagement de la commune de Clermont l'Hérault dans la démarche du « Géoparc Terres d'Hérault »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

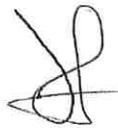
Ce dossier a été présenté devant la commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 28 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME l'engagement de la commune de Clermont l'Hérault dans la démarche du « Géoparc Terres d'Hérault »,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE